



الجمهوريَّة الجَزائِريَّة
الديمقَراطِيَّة الشُّعُوبِيَّة

الجَريدة الرَّسمِيَّة

اتفاقيات دولية ، قوانين ، و مراسيم
قرارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12
	Tunisie Maroc Libye Mauritanie	(Pays autres que le Maghreb)	
1 An	1 An		
1070,00 D.A	2675,00 D.A		
2140,00 D.A	5350,00 D.A	(Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 11-274 du 10 Ramadhan 1432 correspondant au 10 août 2011 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat	4
Décret exécutif n° 11-290 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant le niveau et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des prêts octroyés par les banques et établissements financiers aux petites et moyennes entreprises	29
Décret exécutif n° 11-291 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-089 intitulé « Fonds spécial de développement des régions du Sud »	31
Décret exécutif n° 11-292 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010 portant organisation de l'administration centrale du ministère des transports	31

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions du directeur des transports à la wilaya de Relizane	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de la culture	33
Décrets présidentiels du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions de directeurs du logement et des équipements publics de wilayas	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin à des fonctions au ministère de la pêche et des ressources halieutiques	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination à la Cour d'El Oued	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de la culture	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination du directeur de la culture à la wilaya de Souk Ahras	34
Décrets présidentiels du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination de directeurs du logement et des équipements publics de wilayas	34
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination au ministère de la pêche et des ressources halieutiques	34

S O M M A I R E

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant renouvellement de détachement du président du tribunal militaire permanent d'Oran / 2ème région militaire	34
---	----

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté interministériel du Aouel Ramadhan 1432 correspondant au 1er août 2011 fixant la liste des marchés de prestations de services spécifiques dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres	34
---	----

MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU

Arrêté du 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011 fixant la liste des produits chimiques utilisables pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine	35
--	----

Arrêté du 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011 fixant la liste des postes de travail concernés par le suivi médical des personnes exerçant au niveau des ouvrages et installations d'exploitation d'un service public de l'eau	36
--	----

MINISTERE DES MOUDJAHIDINE

Arrêté du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens	36
--	----

DECRETS

Décret présidentiel n° 11-274 du 10 Ramadhan 1432 correspondant au 10 août 2011 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 10-13 du 23 Moharram 1432 correspondant au 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 ;

Vu la loi n° 11-11 du 16 Chaâbane 1432 correspondant au 18 juillet 2011 portant loi de finances complémentaire pour 2011 ;

Vu le décret présidentiel du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2011, au budget des charges communes ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2011, un crédit de cinq cent quarante-cinq milliards huit cent quarante-et-un millions cent quatre-vingt-et-onze mille dinars (545.841.191.000 DA) applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-93 « Provision pour la prise en charge de l'impact lié aux régimes indemnitaire et aux statuts particuliers ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2011, un crédit de cinq cent quarante-cinq milliards huit cent quarante-et-un cent quatre-vingt-et-onze mille dinars (545.841.191.000 DA) applicable aux budgets de fonctionnement des ministères et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Ramadhan 1432 correspondant 10 août 2011.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECTION I PREMIER MINISTRE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES	
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses.....	159.000.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	23.658.000
	Total de la 1ère partie.....	182.658.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels.....	2.074.000
	Total de la 2ème partie.....	2.074.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale.....	40.268.000
	Total de la 3ème partie.....	40.268.000
	Total du titre III.....	225.000.000
	Total de la sous-section I.....	225.000.000
	Total de la section I.....	225.000.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre.....	225.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	530.600.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses.....	500.000
	Total de la 1ère partie.....	531.100.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	132.700.000
	Total de la 3ème partie.....	132.700.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales.....	55.623.000.000
	Total de la 7ème partie.....	55.623.000.000
	Total du titre III.....	56.286.800.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG).....	205.530.000
	Total de la 4ème partie.....	205.530.000
	Total du titre IV.....	205.530.000
	Total de la sous-section I.....	56.492.330.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.580.100.000
	Total de la 1ère partie.....	2.580.100.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	645.000.000
	Total de la 3ème partie.....	645.000.000
	Total du titre III.....	3.225.100.000
	Total de la sous-section II.....	3.225.100.000
	Total de la section I.....	59.717.430.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités	30.840.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses.....	139.157.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	600.000.000
	Total de la 1ère partie.....	170.597.000.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	3.527.100.000
	Total de la 2ème partie.....	3.527.100.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale.....	43.381.000.000
	Total de la 3ème partie.....	43.381.000.000
	Total du titre III.....	217.505.100.000
	Total de la sous-section. I.....	217.505.100.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.126.400.000
	Total de la 1ère partie.....	1.126.400.000
	Total du titre III.....	1.126.400.000
	Total de la sous-section II	1.126.400.000
	Total de la section II.....	218.631.500.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités	2.856.300.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses.....	30.107.800.000
	Total de la 1ère partie.....	32.964.100.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels.....	72.000.000
	Total de la 2ème partie.....	72.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Protection civile — Sécurité sociale.....	8.259.000.000
	Total de la 3ème partie.....	8.259.000.000
	Total du titre III.....	41.295.100.000
	Total de la sous-section I.....	41.295.100.000
	Total de la section III.....	41.295.100.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p style="text-align: center;">SECTION IV</p> <p style="text-align: center;">GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT</p> <p style="text-align: center;">SOUS-SECTION I</p> <p style="text-align: center;">SERVICES CENTRAUX</p> <p style="text-align: center;">TITRE III</p> <p style="text-align: center;">MOYENS DES SERVICES</p> <p style="text-align: center;">1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses.....	2.776.000
	Total de la 1ère partie.....	2.776.000
	<p style="text-align: center;">3ème Partie</p> <p><i>Personnel — Charges sociales</i></p>	
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale.....	694.000
	Total de la 3ème partie.....	694.000
	Total du titre III.....	3.470.000
	Total de la sous-section I.....	3.470.000
	Total de la section IV.....	3.470.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur et des collectivités locales.....	319.647.500.000
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
	<p style="text-align: center;">SECTION I</p> <p style="text-align: center;">SECTION UNIQUE</p> <p style="text-align: center;">SOUS-SECTION I</p> <p style="text-align: center;">SERVICES CENTRAUX</p> <p style="text-align: center;">TITRE III</p> <p style="text-align: center;">MOYENS DES SERVICES</p> <p style="text-align: center;">1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	287.734.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	25.732.000
	Total de la 1ère partie.....	313.466.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	821.000
	Total de la 2ème partie.....	821.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	72.138.000
	Total de la 3ème partie.....	72.138.000
	Total du titre III.....	386.425.000
	Total de la sous-section I.....	386.425.000
	Total de la section I.....	386.425.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères.....	386.425.000

	MINISTERE DE LA JUSTICE	
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	127.371.000
	Total de la 1ère partie.....	127.371.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale.....	31.843.000
	Total de la 3ème partie.....	31.843.000
	Total du titre III.....	159.214.000
	Total de la sous-section I.....	159.214.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses.....	11.862.009.000
	Total de la 1ère partie.....	11.862.009.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale.....	2.965.502.000
	Total de la 3ème partie.....	2.965.502.000
	Total du titre III.....	14.827.511.000
	Total de la sous-section II.....	14.827.511.000
	Total de la section II	14.986.725.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux.....	14.986.725.000

	MINISTERE DES FINANCES	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	75.000.000
	Total de la 1ère partie.....	75.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	25.000.000
	Total de la 3ème partie.....	25.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.).....	4.463.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.).....	1.073.918.000
	Total de la 6ème partie.....	1.078.381.000
	Total du titre III.....	1.178.381.000
	Total de la sous-section I.....	1.178.381.000
	Total de la section I.....	1.178.381.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités	2.334.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses.....	116.666.000
	Total de la 1ère partie.....	119.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale.....	29.750.000
	Total de la 3ème partie.....	29.750.000
	Total du titre III.....	148.750.000
	Total de la sous-section I.....	148.750.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	494.134.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	4.940.000.000
	Total de la 1ère partie.....	5.434.134.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale.....	1.340.866.000
	Total de la 3ème partie.....	1.340.866.000
	Total du titre III.....	6.775.000.000
	Total de la sous-section II.....	6.775.000.000
	Total de la section II.....	6.923.750.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	DIRECTION générale des douanes — Traitements d'activités	1.129.447.000
31-02	DIRECTION générale des douanes — Indemnités et allocations diverses.....	10.563.000.000
31-03	DIRECTION générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	19.026.000
	Total de la 1ère partie.....	11.711.473.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	DIRECTION générale des douanes — Sécurité sociale.....	2.911.000.000
	Total de la 3ème partie.....	2.911.000.000
	Total du titre III.....	14.622.473.000
	Total de la sous-section I.....	14.622.473.000
	Total de la section III.....	14.622.473.000
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	DIRECTION générale des impôts — Traitements d'activités	17.712.000
31-02	DIRECTION générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	444.859.000
	Total de la 1ère partie	462.571.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Directions générale des impôts — Sécurité sociale.....	115.641.000
	Total de la 3ème partie.....	115.641.000
	Total du titre III.....	578.212.000
	Total de la sous-section I.....	578.212.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	1.013.299.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses.....	9.010.000.000
	Total de la 1ère partie.....	10.023.299.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale.....	2.505.767.000
	Total de la 3ème partie.....	2.505.767.000
	Total du titre III.....	12.529.066.000
	Total de la sous-section II.....	12.529.066.000
	Total de la section IV.....	13.107.278.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	75.861.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	786.000
	Total de la 1ère partie.....	76.647.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale.....	18.966.000
	Total de la 3ème partie.....	18.966.000
	Total du titre III.....	95.613.000
	Total de la sous-section I.....	95.613.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses.....	3.214.636.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	39.820.000
	Total de la 1ère partie	3.254.456.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale.....	803.659.000
	Total de la 3ème partie.....	803.659.000
	Total du titre III.....	4.058.115.000
	Total de la sous-section II.....	4.058.115.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.913.000
	Total de la 1ère partie.....	1.913.000
	Total du titre III.....	1.913.000
	Total de la sous-section III.....	1.913.000
	Total de la section V.....	4.155.641.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p style="text-align: center;">SECTION VI</p> <p style="text-align: center;">DIRECTION GENERALE DU BUDGET</p> <p style="text-align: center;">SOUS-SECTION I</p> <p style="text-align: center;">SERVICES CENTRAUX</p> <p style="text-align: center;">TITRE III</p> <p style="text-align: center;">MOYENS DES SERVICES</p> <p style="text-align: center;">1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-02	<p>DIRECTION GENERALE DU BUDGET — Indemnités et allocations diverses.....</p> <p style="text-align: right;">165.334.000</p> <p>Total de la 1ère partie.....</p> <p style="text-align: right;">165.334.000</p>	
	<p style="text-align: center;">3ème Partie</p> <p><i>Personnel — Charges sociales</i></p>	
33-03	<p>DIRECTION GENERALE DU BUDGET — Sécurité sociale.....</p> <p style="text-align: right;">41.333.000</p> <p>Total de la 3ème partie.....</p> <p style="text-align: right;">41.333.000</p> <p>Total du titre III.....</p> <p style="text-align: right;">206.667.000</p> <p>Total de la sous-section I.....</p> <p style="text-align: right;">206.667.000</p>	
	<p style="text-align: center;">SOUS-SECTION II</p> <p style="text-align: center;">SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</p> <p style="text-align: center;">TITRE III</p> <p style="text-align: center;">MOYENS DES SERVICES</p> <p style="text-align: center;">1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-12	<p>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT — Indemnités et allocations diverses.....</p> <p style="text-align: right;">570.333.000</p> <p>Total de la 1ère partie.....</p> <p style="text-align: right;">570.333.000</p>	
	<p style="text-align: center;">3ème Partie</p> <p><i>Personnel — Charges sociales</i></p>	
33-13	<p>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT — Sécurité sociale</p> <p style="text-align: right;">142.584.000</p> <p>Total de la 3ème partie.....</p> <p style="text-align: right;">142.584.000</p> <p>Total du titre III.....</p> <p style="text-align: right;">712.917.000</p> <p>Total de la sous-section II.....</p> <p style="text-align: right;">712.917.000</p>	

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU BUDGET – EQUIPEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Indemnités et allocations diverses.....	240.000.000
	Total de la 1ère partie.....	240.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Sécurité sociale.....	60.000.000
	Total de la 3ème partie.....	60.000.000
	Total du titre III.....	300.000.000
	Total de la sous-section III.....	300.000.000
	Total de la section VI.....	1.219.584.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses.....	128.273.000
	Total de la 1ère partie.....	128.273.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale.....	32.069.000
	Total de la 3ème partie.....	32.069.000
	Total du titre III.....	160.342.000
	Total de la sous-section I.....	160.342.000
	Total de la section VII.....	160.342.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances.....	41.367.449.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	55.070.000
	Total de la 1ère partie.....	55.070.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels....	713.000
	Total de la 2ème partie.....	713.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	13.946.000
	Total de la 3ème partie.....	13.946.000
	Total du titre III.....	69.729.000
	Total de la sous-section I.....	69.729.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	408.461.000
	Total de la 1ère partie.....	408.461.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....	1.427.000
	Total de la 2ème partie.....	1.427.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	102.472.000
	Total de la 3ème partie.....	102.472.000
	Total du titre III.....	512.360.000
	Total de la sous-section II.....	512.360.000
	Total de la section I.....	582.089.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines.....	582.089.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	89.647.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocation diverses..	760.000
	Total de la 1ère partie.....	90.407.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	22.602.000
	Total de la 3ème partie.....	22.602.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH).....	193.419.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)....	11.870.000
	Total de la 6ème partie.....	205.289.000
	Total du titre III.....	318.298.000
	Total de la sous-section I.....	318.298.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses....	2.865.230.000
	Total de la 1ère partie.....	2.865.230.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Sécurité sociale.....	716.308.000
	Total de la 3ème partie.....	716.308.000
	Total du titre III.....	3.581.538.000
	Total de la sous-section II.....	3.581.538.000
	Total de la section I.....	3.899.836.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau.....	3.899.836.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DU COMMERCE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	50.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	2.500.000
	Total de la 1ère partie.....	52.500.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	12.500.000
	Total de la 3ème partie.....	12.500.000
	Total du titre III.....	65.000.000
	Total de la sous-section I.....	65.000.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	2.031.500.000
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	15.100.000
	Total de la 1ère partie.....	2.046.600.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	508.000.000
	Total de la 3ème partie.....	508.000.000
	Total du titre III.....	2.554.600.000
	Total de la sous-section II.....	2.554.600.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i> 	
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses.....	201.000.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.600.000
	Total de la 1ère partie.....	202.600.000
	 3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale.....	48.600.000
	Total de la 3ème partie.....	48.600.000
	Total du titre III.....	251.200.000
	Total de la sous-section III.....	251.200.000
	Total de la section I.....	2.870.800.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	2.870.800.000

	MINISTÈRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	3.605.000
	Total de la 1ère partie.....	3.605.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	.Administration centrale — Sécurité sociale.....	902.000
	Total de la 3ème partie.....	902.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs.....	23.016.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	1.843.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger....	19.012.000
	Total de la 6ème partie.....	43.871.000
	Total du titre III.....	48.378.000
	Toral de la sous-section I.....	48.378.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	8.423.315.000
	Total de la 1ère partie.....	8.423.315.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	2.105.829.000
	Total de la 3ème partie.....	2.105.829.000
	Total du titre III.....	10.529.144.000
	Total de la sous-section II.....	10.529.144.000
	Total de la section I.....	10.577.522.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs.....	10.577.522.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	56.500.000
	Total de la 1ère partie.....	56.500.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	14.000.000
	Total de la 3ème partie.....	14.000.000
	Total du titre III.....	70.500.000
	Total de la sous-section I.....	70.500.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses.....	294.000.000
	Total de la 1ère partie.....	294.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	73.500.000
	Total de la 3ème partie	73.500.000
	Total du titre III.....	367.500.000
	Total de la sous-section II.....	367.500.000
	Total de la section I.....	438.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.....	438.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	1.080.000
	Total de la 1ère partie.....	1.080.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	270.000
	Total de la 3ème partie.....	270.000
	Total du titre III.....	1.350.000
	Total de la sous-section I.....	1.350.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	212.400.000
	Total de la 1ère partie.....	212.400.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	53.100.000
	Total de la 3ème partie.....	53.100.000
	Total du titre III.....	265.500.000
	Total de la sous-section II.....	265.500.000
	Total de la section I.....	266.850.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p style="text-align: center;">SECTION II</p> <p style="text-align: center;">DIRECTION GENERALE DES FORETS</p> <p style="text-align: center;">SOUS-SECTION I</p> <p style="text-align: center;">SERVICES CENTRAUX</p> <p style="text-align: center;">TITRE III</p> <p style="text-align: center;">MOYENS DES SERVICES</p> <p style="text-align: center;">1ère Partie</p> <p style="text-align: center;"><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-01	<p>Direction générale des forêts — Traitements d'activités.....</p> <p style="text-align: right;">4.704.000</p> <p>Total de la 1ère partie.....</p> <p style="text-align: right;">4.704.000</p>	
	<p style="text-align: center;">3ème Partie</p> <p style="text-align: center;"><i>Personnel — Charges sociales</i></p>	
33-03	<p>Direction générale des forêts — Sécurité sociale.....</p> <p style="text-align: right;">1.176.000</p> <p>Total de la 3ème partie.....</p> <p style="text-align: right;">1.176.000</p> <p>Total du titre III.....</p> <p style="text-align: right;">5.880.000</p> <p>Total de la sous-section I.....</p> <p style="text-align: right;">5.880.000</p>	
	<p style="text-align: center;">SOUS-SECTION II</p> <p style="text-align: center;">SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</p> <p style="text-align: center;">TITRE III</p> <p style="text-align: center;">MOYENS DES SERVICES</p> <p style="text-align: center;">1ère Partie</p> <p style="text-align: center;"><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-11	<p>Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités</p> <p style="text-align: right;">468.306.000</p> <p>Total de la 1ère partie.....</p> <p style="text-align: right;">468.306.000</p>	
	<p style="text-align: center;">3ème Partie</p> <p style="text-align: center;"><i>Personnel — Charges sociales</i></p>	
33-13	<p>Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale</p> <p style="text-align: right;">117.076.000</p> <p>Total de la 3ème partie.....</p> <p style="text-align: right;">117.076.000</p> <p>Total du titre III.....</p> <p style="text-align: right;">585.382.000</p> <p>Total de la sous-section II.....</p> <p style="text-align: right;">585.382.000</p> <p>Total de la section II.....</p> <p style="text-align: right;">591.262.000</p> <p>Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural.....</p> <p style="text-align: right;">858.112.000</p>	

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	11.536.000
	Total de la 1ère partie.....	<hr/> 11.536.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.885.000
	Total de la 3ème partie.....	<hr/> 2.885.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut de technologie de la santé publique (ITSP).....	34.364.000
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP).....	43.363.000
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicale (EFPM).....	916.000.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques.	23.216.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang.....	16.261.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale.....	1.800.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance..	4.745.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie.....	<hr/> 37.616.000
	Total de la 6ème partie.....	<hr/> 1.077.365.000
	Total du titre III.....	<hr/> 1.091.786.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires.....	<hr/> 145.386.000.000
	Total de la 6ème partie.....	<hr/> 145.386.000.000
	Total du titre IV.....	<hr/> 145.386.000.000
	Total de la sous-section I.....	<hr/> 146.477.786.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	33.717.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	399.927.000
	Total de la 1ère partie.....	433.644.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	108.818.000
	Total de la 3ème partie.....	108.818.000
	Total du titre III.....	542.462.000
	Total de la sous-section II.....	542.462.000
	Total de la section I.....	147.020.248.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.....	147.020.248.000

	MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	17.000.000
	Total de la 1ère partie.....	17.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	4.250.000
	Total de la 3ème partie.....	4.250.000
	Total du titre III.....	21.250.000
	Total de la sous-section I.....	21.250.000

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p style="text-align: center;">SOUS-SECTION II</p> <p style="text-align: center;">SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION</p> <p style="text-align: center;">TITRE III</p> <p style="text-align: center;">MOYENS DES SERVICES</p> <p style="text-align: center;">1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-12	<p>Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses.....</p> <p style="text-align: right;">868.850.000</p> <p>Total de la 1ère partie.....</p> <p style="text-align: right;">868.850.000</p>	
	<p style="text-align: center;">3ème Partie</p> <p><i>Personnel — Charges sociales</i></p>	
33-13	<p>Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale..</p> <p style="text-align: right;">217.213.000</p> <p>Total de la 3ème partie.....</p> <p style="text-align: right;">217.213.000</p> <p>Total du titre III.....</p> <p style="text-align: right;">1.086.063.000</p> <p>Total de la sous-section II</p> <p style="text-align: right;">1.086.063.000</p>	
	<p style="text-align: center;">SOUS-SECTION III</p> <p style="text-align: center;">SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS</p> <p style="text-align: center;">TITRE III</p> <p style="text-align: center;">MOYENS DES SERVICES</p> <p style="text-align: center;">1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-12	<p>Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses.....</p> <p style="text-align: right;">1.355.800.000</p> <p>Total de la 1ère partie.....</p> <p style="text-align: right;">1.355.800.000</p>	
	<p style="text-align: center;">3ème Partie</p> <p><i>Personnel — Charges sociales</i></p>	
33-13	<p>Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale.....</p> <p style="text-align: right;">338.950.000</p> <p>Total de la 3ème partie.....</p> <p style="text-align: right;">338.950.000</p> <p>Total du titre III.....</p> <p style="text-align: right;">1.694.750.000</p> <p>Total de la sous-section III.....</p> <p style="text-align: right;">1.694.750.000</p> <p>Total de la section I.....</p> <p style="text-align: right;">2.802.063.000</p> <p>Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.....</p> <p style="text-align: right;">2.802.063.000</p>	

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p>MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE</p> <p>SECTION I SECTION UNIQUE</p> <p>SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</p> <p>TITRE III MOYENS DES SERVICES</p> <p>1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-11	<p>Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....</p> <p>Total de la 1ère partie.....</p>	<p>72.000.000</p> <p>72.000.000</p>
	<p>3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i></p>	
33-13	<p>Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....</p> <p>Total de la 3ème partie.....</p> <p>Total du titre III.....</p> <p>Total de la sous-section II.....</p> <p>Total de la section I.....</p> <p>Total des crédits ouverts au ministre de la solidarité nationale et de la famille.....</p>	<p>18.000.000</p> <p>18.000.000</p> <p>90.000.000</p> <p>90.000.000</p> <p>90.000.000</p> <p>90.000.000</p>

	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	
	<p>SECTION I SECTION UNIQUE</p> <p>SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX</p> <p>TITRE III MOYENS DES SERVICES</p> <p>1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-02	<p>Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....</p> <p>Total de la 1ère partie.....</p>	<p>1.622.000</p> <p>1.622.000</p>

ETAT ANNEXE (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	406.000
	Total de la 3ème partie.....	406.000
	Total du titre III.....	2.028.000
	Total de la sous-section I.....	2.028.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	69.915.000
	Total de la 1ère partie.....	69.915.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	17.479.000
	Total de la 3ème partie.....	17.479.000
	Total du titre III.....	87.394.000
	Total de la sous-section II.....	87.394.000
	Total de la section I.....	89.422.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat.....	89.422.000

Décret exécutif n° 11-290 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant le niveau et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des prêts octroyés par les banques et établissements financiers aux petites et moyennes entreprises.

Le Premier ministre,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005, notamment son article 86 ;

Vu la loi n° 05-16 du 29 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 31 décembre 2005 portant loi de finances pour 2006, notamment son article 80 ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Jourmada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-228 du 18 Safar 1415 correspondant au 27 juillet 1994, modifié et complété, fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-062 intitulé « Bonification du taux d'intérêt sur les investissements » ;

Vu le décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant le niveau et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des prêts octroyés par les banques et établissements financiers aux petites et moyennes entreprises ;

Après approbation du Président de la République ;

Décret :

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter le décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant le niveau et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des prêts octroyés par les banques et établissements financiers aux petites et moyennes entreprises.

Art. 2. — Les dispositions de *l'article 3* du décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006, susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« *Art. 3.* — La bonification servie au titre de la mise à niveau en application de l'article 80 de la loi de finances pour 2006 est fixée conformément au tableau annexé au présent décret ».

Art. 3. — Les dispositions de *l'article 4* du décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006, susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« *Art. 4.* — La bonification (Sans changement) réglementation en vigueur.

L'octroi de cette bonification est subordonné à la présentation d'un certificat d'éligibilité délivré par l'agence nationale de développement des PME (ANDPME) ».

Art. 4. — Les dispositions de *l'article 5* du décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006, susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« *Art. 5.* — Précompté, demandé et certifié trimestriellement par le siège (Le reste sans changement) ».

Art. 5. — Les dispositions de *l'article 6* du décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006, susvisé, sont modifiées et rédigées comme suit :

« *Art. 6.* — Au sens de l'article 2, ci-dessus, (Le reste sans changement) ».

Art. 6. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

ACTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	TAUX DE BONIFICATION (%)
Pré-diagnostic	Inférieur à 2 000 millions de DA	6%
Diagnostic	Inférieur à 2000 millions de DA	6%
	Inférieur à 100 millions de DA	6%
	Entre 100 et 500 millions de DA	6%
Investissements immatériels	Supérieur à 500 et inférieur à 1000 millions de DA	4%
	Entre 1000 et 2000 millions de DA	2%
	Inférieur à 100 millions de DA	3,5%
	Entre 100 et 500 millions de DA	3%
Investissements matériels de productivité	Supérieur à 500 et inférieur à 1000 millions de DA	2%
	Entre 1 000 et 2000 millions de DA	1%
Investissements matériels à caractère prioritaire	Inférieur à 2 000 millions de DA	2,5%
Investissements technologiques et systèmes d'information	Inférieur à 2 000 millions de DA	4%
Formation et assistance spécifique	Encadrement	Inférieur à 2 000 millions de DA
	Coaching	Inférieur à 2 000 millions de DA
	Certification	Inférieur à 2 000 millions de DA

Décret exécutif n° 11-291 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-089 intitulé « Fonds spécial de développement des régions du Sud ».

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 10-01 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010, notamment son article 69 ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Jourmada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006, modifié et complété, fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-089 intitulé «Fonds spécial de développement des régions du Sud » ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 69 de l'ordonnance n° 10-01 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010 le présent décret a pour objet de modifier et de compléter le décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006, susvisé.

Art. 2. — Les dispositions de *l'article 3* du décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006, susvisé, sont modifiées et complétées comme suit :

" Art.3. — Ce compte retrace :

En recettes :

..... (Sans changement).....

En dépenses :

— le financement (Sans changement jusqu'à) projets structurants ;

— le financement temporaire (Sans changement jusqu'à) des wilayas du Sud ;

— le financement de la réduction de la facturation de l'électricité à concurrence de 50% au profit des ménages et des agriculteurs dans les wilayas du Sud qui utilisent la basse tension à hauteur de 10.000 Kwatt heure (KWH)/an ;

— la quantité dépassant 10.000 Kwatt heure (KWH)/an est calculée selon le prix habituel en vigueur ;

— le financement de la réduction de la facturation de l'électricité de 10%, à compter du 1er janvier 2008, au profit des activités économiques hors agriculture dans les wilayas du Sud qui utilisent la basse et moyenne tension.

Toutefois la quantité éligible au soutien de la facturation des activités économiques hors agriculture dans les wilayas du Sud qui utilisent la basse et moyenne tension est limitée à 200.000 Kwatt heure (KWH)/an, à compter du 29 août 2010.

La quantité dépassant 200.000 Kwatt est calculée selon le prix habituel en vigueur ».

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1432 correspondant 18 août 2011.

Ahmed OUYAHIA.

-----★-----

Décret exécutif n° 11-292 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010 portant organisation de l'administration centrale du ministère des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des transports,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Jourmada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010 portant organisation de l'administration centrale du ministère des transports ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter les dispositions du décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010, susvisé.

Art. 2. — Les dispositions du 4ème point de *l'article 1er* du décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010, susvisé, sont modifiées et complétées comme suit :

« *Article 1er.* —

4 — Les structures suivantes :

— la direction de l'aviation civile et de la météorologie ;

- la direction de la marine marchande et des ports ;
- la direction des transports terrestres et urbains ;
- la direction des grands projets ; »
-(le reste sans changement)

Art. 3. — Il est inséré dans les dispositions du décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010, susvisé, un *article 4 bis* rédigé comme suit :

« *Art. 4. bis* — La direction des grands projets, chargée :

— de définir et de veiller, en concertation avec les différents organismes et institutions du secteur à la mise en œuvre des programmes d'investissement annuels et pluriannuels du secteur des transports ;

— de procéder aux analyses d'impact des grands projets et de proposer toutes les améliorations nécessaires ;

— de veiller à une meilleure maîtrise du suivi et du contrôle des groupes, entreprises, établissements et bureaux d'études publics relevant du secteur des transports ;

— de définir et de mettre en œuvre, en relation avec les structures et établissements concernés, toutes actions et mesures de nature à favoriser le renforcement des capacités de l'outil de production nationale, en rapport avec les exigences des programmes d'investissement relatifs aux grands projets du secteur des transports ;

— de veiller à l'utilisation et à la promotion des biens, produits et services disponibles localement pour la réalisation des grands projets d'investissement dans le secteur des transports ;

— de concevoir et de mettre en œuvre une banque de données relative aux entreprises, établissements et bureaux d'études activant dans la réalisation des programmes et l'ingénierie des transports ;

Elle comprend deux (2) sous-directions :

(1) La sous-direction du développement des moyens de réalisation et de partenariat, chargée :

— de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures et plans d'actions portant sur la mise à niveau et l'assainissement des entreprises de réalisation et bureaux d'études du secteur ;

— d'encourager et de soutenir les opportunités et initiatives des entreprises pour la mise en œuvre de toutes formes de partenariat de nature à renforcer la maîtrise professionnelle et l'efficience économique ;

— de définir et de proposer toutes mesures de nature à assurer la restructuration, la diversification et le déploiement des capacités de réalisation, en rapport avec la nature et la localisation des grands projets ;

— de soutenir l'action des entreprises dans le développement des systèmes destinés à favoriser l'amélioration de leurs performances ;

— de suivre les plans d'actions des entreprises et de veiller à leur cohérence avec la stratégie de développement et de réalisation des objectifs ;

— de soutenir les actions destinées au développement des professions et des métiers du secteur des transports.

(2) La sous-direction de la coordination et du contrôle des opérations de réalisation, chargée :

— de concevoir et de mettre à jour, en relation avec les structures et établissements concernés, toutes informations et données techniques et économiques nécessaires à la réalisation des programmes initiés par le secteur des transports ;

— de mobiliser les moyens de réalisation dans les situations exceptionnelles ou d'urgence à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions en concertation avec les structures concernées ;

— de définir et de mettre en œuvre tous les instruments, méthodes et procédures permettant d'assurer l'analyse, l'évaluation et le contrôle de la réalisation des activités et des performances des entreprises ;

— de suivre la réalisation des programmes du secteur des transports ;

— d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions de suivi des programmes de transports financés sur fonds publics ;

— de suivre l'évolution des capacités techniques et managériales des entreprises sur la base d'études et d'enquêtes ainsi que des données du système statistique national ;

— de contrôler les réalisations des programmes du secteur des transports ;

— d'évaluer régulièrement, dans le cadre d'un système d'information sectoriel à mettre en place, les capacités techniques et managériales des entreprises et bureaux d'études ;

— de définir et de mettre en œuvre tous les instruments et procédures visant à assurer le contrôle et l'évaluation des activités et des performances des entreprises de réalisation et bureaux d'études relevant du secteur des transports ;

— d'analyser tous rapports, informations et documents concernant la gestion et l'administration des entreprises, établissements et bureaux d'études activant dans le secteur des transports ».

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1432 correspondant 18 août 2011.

Ahmed OUYAHIA.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des programmes de mobilisation des ressources en eau à la direction générale du budget au ministère des finances, exercées par M. Hamid Issad, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions du directeur des transports à la wilaya de Relizane.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin, à compter du 18 avril 2011 aux fonctions de directeur des transports à la wilaya de Relizane, exercées par M. Abdeslam Chenak, décédé.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de la culture.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la réglementation et du contentieux au ministère de la culture, exercées par Mme Zahia Addouka, appelée à exercer une autre fonction.

Décrets présidentiels du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions de directeurs du logement et des équipements publics de wilayas.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de directeur du logement et des équipements publics à la wilaya d'El Bayadh, exercées par M. Mohamed Romdani.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de directeur du logement et des équipements publics à la wilaya de Tissemsilt, exercées par M. Mohamed Bendou, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de directeur du logement et des équipements publics à la wilaya d'El Oued, exercées par M. Lalmi Bettayeb, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de directeur du logement et des équipements publics à la wilaya de Aïn Temouchent, exercées par M. Mohamed Maâchou, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin à des fonctions au ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin à des fonctions au ministère de la pêche et des ressources halieutiques, exercées par MM :

- Hamid Benderradji, inspecteur,
- Rachid Sellidj, directeur des pêches maritimes et océaniques,
- appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination à la Cour d'El Oued.

Par décret présidentiel du 9 Chaâbane 1432 correspondant au 9 août 2011 sont nommés à la Cour d'El Oued, MM :

- Salah Bouaouina, président de Cour,
- Mokhtar Mahida, procureur général.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de la culture.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, Mme Zahia Addouka est nommée sous-directrice de la formation, du perfectionnement et du recyclage au ministère de la culture.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination du directeur de la culture à la wilaya de Souk Ahras.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 M. Omar Manaâ est nommé directeur de la culture à la wilaya de Souk Ahras.



Décrets présidentiels du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination de directeurs du logement et des équipements publics de wilayas.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 M. Mohamed Bendou est nommé directeur du logement et des équipements publics à la wilaya de Béjaïa.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, M. Lalmi Bettayeb est nommé directeur du logement et des équipements publics à la wilaya de Constantine.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, M. Mohamed Maâchou est nommé directeur du logement et des équipements publics à la wilaya d'El Bayadh.



Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination au ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 sont nommés, au ministère de la pêche et des ressources halieutiques, MM :

- Hamid Benderradji, chargé d'études et de synthèse,
- Rachid Sellidj, inspecteur.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant renouvellement de détachement du président du tribunal militaire permanent d'Oran/2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011, le détachement de M. Djillali Boukhari, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire permanent d'Oran / 2ème région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 1er septembre 2011.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté interministériel du Aouel Ramadhan 1432 correspondant au 1er août 2011 fixant la liste des marchés de prestations de services spécifiques dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres.

Le ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Jourmada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ;

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 44 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, susvisé, le présent arrêté fixe la liste des marchés de prestations de services spécifiques dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres.

Art. 2. — La liste des marchés dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres est fixée comme suit :

* impression et confection des imprimés et registres d'état civil.

La liste des imprimés et registres d'état civil concernés est fixée à l'annexe du présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Ramadhan 1432 correspondant au 1er août 2011.

Pour le ministre de l'intérieur
et des collectivités locales

Le secrétaire général
Abdelkader OUALI

Pour le ministre
des finances

Le secrétaire général
Miloud BOUTEBBA

ANNEXE
Liste des imprimés et registres d'état civil

Références	Intitulés
E.C. 1	Extrait des registres d'état civil, mariage (transcription)
E.C. 2	Extrait des registres d'état civil, mariage (plus détaillé)
E.C. 3	Consentement à mariage
E.C. 4	Certificat de non opposition de mariage
E.C. 5	Publication de mariage
E.C. 6	Certificat de non mariage et de non remariage
E.C. 7	Certificat de non divorce, de non séparation
E.C. 8	Livret de famille
E.C. 9	Avis de mention (article 60)
E.C. 10	Avis de mention de mariage, de divorce
E.C. 11	Certificat de divorce
E.C. 12	Acte de naissance
E.C. 12 S	Extrait d'acte de naissance spécial carte nationale d'identité et passeport
E.C. 13	Extrait des registres de l'état civil (naissance)
E.C. 14	Extrait des jugements collectifs déclaratifs de naissance
E.C. 15	Bulletin de naissance
E.C. 16	Extrait du registre matrice
E.C. 17	Acte de décès
E.C. 18	Bulletin de décès
E.C. 19	Extrait des registres d'état civil (décès)
E.C. 20	Attestation de décès
E.C. 21	Permis d'inhumer
E.C. 22	Décès : notice de renseignements
E.C. 23	Fiche familiale d'état civil
E.C. 24	Fiche individuelle d'état civil
E.C. 25	Acte d'individualité
E.C. 26	Certificat de vie-protection
E.C. 27	Attestation de chargé de famille
E.C. 28	Certificat de mariage

- registres d'état civil (en arabe et en français)
- registres d'état civil destinés à la reconstitution des registres d'état civil détruits (en arabe et en français)
- tableaux annuels et décennaux de recensement
- formulaire de demande de la carte nationale d'identité et du passeport international

MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU

Arrêté du 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011 fixant la liste des produits chimiques utilisables pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine.

Le ministre des ressources en eau,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Jourmada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-324 du 27 Rajab 1421 correspondant au 25 octobre 2000 fixant les attributions du ministre des ressources en eau ;

Vu le décret exécutif n° 10-26 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010 fixant les méthodes et les produits chimiques utilisés pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 5 du décret exécutif n° 10-26 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des produits chimiques utilisés pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine.

Art. 2. — La liste des produits chimiques prévue à l'article 1er ci-dessus est jointe en annexe au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011.

Abdelmalek SELLAL.

ANNEXE

Liste des produits chimiques utilisés pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine

	Désignation
1	Acide chlorhydrique
2	Acide sulfurique
3	Anti-scalant
4	Anydride carbonique
5	Carbonate de calcium
6	Carbonate de sodium
7	Charbon actif en grain
8	Charbon actif en poudre
9	Chaux éteinte
10	Chaux vive
11	Chlore
12	Chlorosulfate de fer
13	Chlorure ferrique
14	Dioxyde de chlore
15	Hexamétaphosphate de sodium
16	Hydroxyde de sodium
17	Hypochlorite de calcium
18	Hypochlorite de sodium
19	Métabisulfite de sodium
20	Ozone
21	Permanganate de potassium
22	Polyelectrolytes
23	Sulfate d'alumine

Arrêté du 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011 fixant la liste des postes de travail concernés par le suivi médical des personnes exerçant au niveau des ouvrages et installations d'exploitation d'un service public de l'eau.

Le ministre des ressources en eau,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Jounada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-324 du 27 Rajab 1421 correspondant au 25 octobre 2000 fixant les attributions du ministre des ressources en eau ;

Vu le décret exécutif n° 09-392 du 7 Dhoul Hidja 1430 correspondant au 24 novembre 2009 fixant les modalités de suivi médical des personnes exerçant au niveau des ouvrages et installations d'exploitation d'un service public de l'eau ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 09-392 du 7 Dhoul Hidja 1430 correspondant au 24 novembre 2009, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des postes de travail concernés par le suivi médical des personnes exerçant au niveau des ouvrages et installations d'exploitation d'un service public de l'eau.

Art. 2. — La liste des postes de travail prévue à l'article 1er ci-dessus est jointe en annexe au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011.

Abdelmalek SELLAL.

ANNEXE

Liste des postes de travail concernés par le suivi médical

Chargé des méthodes/qualité de l'eau

Cadre analyste laboratoire

Chargé d'analyse

Inspecteur réseau

Chef de secteur

Coordinateur travaux hydrauliques

Chef de station production

Technicien maintenance

Technicien exploitation

Adjoint chef de centre

Opérateur

Analyste laboratoire

Chef d'équipe d'intervention

Agent de prélèvement

Agent de nettoyage réservoir

Chef de chaîne de production

Agent de traitement

Maneuvre ordinaire

Poseur de conduites

MINISTÈRE DES MOUDJAHIDINE

Arrêté du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens.

Le ministre des moudjahidines,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Jounada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-264 du 29 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 6 septembre 1994 portant organisation de l'administration centrale du ministère des moudjahidines ;

Vu le décret exécutif n° 08-374 du 28 Dhoul Kaada 1429 correspondant au 26 novembre 2008 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 28 Safar 1432 correspondant au 2 février 2011 portant nomination de M. Laïd Rebiga, en qualité de directeur de l'administration des moyens au ministère des moudjahidines ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Laïd Rebiga, directeur de l'administration des moyens, à l'effet de signer, au nom du ministre des moudjahidines, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011.

Mohamed Cherif ABBES.

Animateur hygiène & sécurité

Technicien laboratoire

Plombier

Soudeur

Electromécanicien

Hydromécanicien

Chef d'usine de traitement

Ouvrier polyvalent

Agent d'exploitation polyvalent

Ingénieur laboratoire process

Ingénieur maintenance des équipements

Ingénieur exploitation

Ingénieur forage

Ingénieur travaux hydrauliques

Chef de centre distribution

Chef de centre production